

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV CROISSANCE

SICAV CROISSANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **02 avril 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	17 694 623	14 232 191
Actions et droits rattachés		15 289 307	12 027 591
Obligations et valeurs assimilées		1 510 076	1 590 075
Titres OPCVM		895 241	614 525
Placements monétaires et disponibilités		4 624 522	3 883 554
Placements monétaires	5	4 623 902	3 883 075
Disponibilités		620	479
Créances d'exploitation	6	-	500 000
TOTAL ACTIF		22 319 145	18 615 745
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	24 738	23 067
TOTAL PASSIF		24 738	23 067
ACTIF NET			
Capital	8	21 267 112	17 644 882
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		36	20
Sommes distribuables de l'exercice		1 027 261	947 775
ACTIF NET		22 294 408	18 592 677
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 319 145	18 615 745

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	9	928 603	916 023
Dividendes		816 986	804 219
Revenus des obligations et valeurs assimilées		111 617	111 804
Revenus des placements monétaires	10	238 057	223 858
Revenus des prises en pension	11	60 205	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 226 864	1 139 881
Charges de gestion des placements	11	(143 387)	(126 375)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 083 477	1 013 506
Autres charges	12	(47 719)	(43 904)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 035 758	969 602
Régularisation du résultat d'exploitation		(8 498)	(21 827)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 027 261	947 775
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 498	21 827
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 706 375	730 808
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		153 445	166 698
Frais de négociation de titres		(2 890)	(1 583)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 892 688	1 865 525

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2025	31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 892 688	1 865 525
Résultat d'exploitation	1 035 758	969 602
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 706 375	730 808
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	153 445	166 698
Frais de négociation de titres	(2 890)	(1 583)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(945 519)	(826 076)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	754 561	63 287
Souscriptions		
- Capital	7 887 551	931 087
- Régularisation des sommes non distribuables	1 028 064	9 141
- Régularisation des sommes distribuables	380 259	7 541
Rachats		
- Capital	(7 162 879)	(833 194)
- Régularisation des sommes non distribuables	(987 436)	(21 920)
- Régularisation des sommes distribuables	(390 997)	(29 368)
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 701 730	1 102 736
ACTIF NET		
En début de l'exercice	18 592 677	17 489 942
En fin de l'exercice	22 294 408	18 592 677
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	53 251	52 940
En fin de l'exercice	55 438	53 251
VALEUR LIQUIDATIVE	402,150	349,152
TAUX DE RENDEMENT	20,28%	10,41%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2025.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 17.694.623 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% Actif Net
Actions & droits rattachés					
			6 680 212	15 289 307	68,58%
Actions			6 680 212	15 289 307	68,58%
TN0001800457	Actions BIAT	17 488	185 636	1 932 302	8,67%
TN0002500650	Actions Placements de Tunisie	25 476	535 733	1 064 897	4,78%
TN0003900107	Actions UIB	55 200	596 381	1 364 930	6,12%
TN0001900604	Actions BH BANK	26 600	195 256	273 980	1,23%
TN0002200053	Actions BT	208 347	1 310 514	1 316 961	5,91%
TN0001600154	Actions ATTIJARI BANK	31 319	235 937	2 090 637	9,38%
TN0003400058	Actions Amen Bank	32 730	219 021	1 627 957	7,30%
TN0002300358	Actions AIR Liquide	10 738	1 066 664	1 611 237	7,23%
TN0001300557	Actions BTE	1 555	29 671	5 443	0,02%
TN0004200853	Actions CIL	27 278	72 607	767 903	3,44%
TN0001400704	Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 792	84 430	0,38%
TN0006560015	Actions SOTUVER	3 000	35 832	41 433	0,19%
TN0003600350	Actions ATB	3 752	27 710	14 258	0,06%
TN0002400505	Actions UBCI	997	39 071	33 699	0,15%
TN0007410012	Actions Ennakl automobiles	8 258	88 361	124 407	0,56%
TN0007400013	Actions Carthage cement	415 000	783 701	776 050	3,48%
TN0007530017	Actions One Tech HOLDING	17 072	110 765	149 465	0,67%
TN0001100254	Actions S.F.B.T	68 471	376 600	857 188	3,84%
TN0007300015	Actions ARTES	18 900	132 775	218 635	0,98%
TN0007270010	Actions TPR	29 700	128 783	341 431	1,53%
TN0007570013	Actions EUROCYCLES	8 000	167 621	99 528	0,45%
TN0007610017	Actions SAH	18 515	176 944	255 581	1,15%
TN0007670011	Actions Délice Holding	18 420	126 836	236 955	1,06%
Titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières			894 618	895 241	4,02%
TN0002200293	SICAV CAPITALISATION PLUS	8 340	894 618	895 241	4,02%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées			1 452 000	1 510 076	6,77%
* Obligations de sociétés			112 000	117 214	0,53%
TN0003600483	ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	112 000	117 214	0,53%
* Emprunt national			1 340 000	1 392 862	6,25%
TN0008000895	Emprunt National 2021/CAT/B	6 000	600 000	614 697	2,76%
TNFOOWIRG8H7	Emprunt National 3T/2022	3 000	240 000	245 495	1,10%
TN2781ZB9E10	Emprunt National 1T/2024 TMM+1,75%	5 000	500 000	532 670	2,39%
TOTAL GENERAL			9 026 829	17 694 623	79,37%
Pourcentage par rapport au total des actifs					79,28%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres",
sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	8 266 772	62 075	5 903 343	14 232 191	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	716 664			716 664	
Titres OPCVM	6 042 839			6 042 839	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(176 244)			(176 244)	83 815
Annuités des obligations des sociétés	(16 000)			(16 000)	-
Emprunt National	(60 000)			(60 000)	-
Titres OPCVM	(5 747 202)			(5 747 202)	69 630
<u>Variation des plus ou moins values latentes sur titres</u>			2 706 375	2 706 375	
<u>Variation des intérêts courus sur obligations</u>		(3 999)		(3 999)	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	9 026 829	58 076	8 609 718	17 694 623	153 445

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 4.623.902 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME		3 581 000	3 621 824			16,25%
	Compte à terme au 06/01/2026 (3 mois au taux de 6,99%)	3 081 000	3 121 594	92	N° 083013	14,00%
	Compte à terme au 29/03/2026 (3 mois au taux de 6,99%)	500 000	500 230	90	N° 081944	2,24%
CERTIFICATS DE DEPOTS		497 683	498 071			2,23%
TN42X8Z52D56	Certificat de dépôt au 25/01/2026 (au taux de 6,99%)	497 683	498 071	30	Banque de Tunisie	2,23%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		499 428	504 006			2,26%
	Pension livrée AMEN BANK au 02/01/2026 (42 jours) au taux de 8,25%	499 428	504 006	42		2,26%
TOTAL		4 578 112	4 623 902			20,74%
Pourcentage par rapport au total des actifs			20,72%			

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste accuse au 31 décembre 2025 un solde nul contre D : 500.000 à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Certificat de dépôt échus à encaisser	-	500 000
TOTAL	<u>-</u>	<u>500 000</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2025 un montant de D : 24.738 contre D : 23.067 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	1 896	1 570
Etat, retenue à la source	3 895	3 246
Commissaire aux comptes	18 547	17 851
Rémunération PDG	400	400
TOTAL	<u>24 738</u>	<u>23 067</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	17 644 882
Nombre de titres	53 251
Nombre d'actionnaires	13

Souscriptions réalisées

Montant	7 887 551
Nombre de titres émis	23 804
Nombre d'actionnaires nouveaux	7

Rachats effectués

Montant	(7 162 879)
Nombre de titres rachetés	(21 617)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 706 375
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	153 445
Frais de négociation de titres	(2 890)
Régularisation des sommes non distribuables	40 628

Capital au 31-12-2025

Montant	21 267 112
Nombre de titres	55 438
Nombre d'actionnaires	15

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2025 un montant de D : 928.603 contre un solde de D : 916.023 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	année 2025	année 2024
<u>Dividendes</u>		
- des actions	816 986	738 101
- des titres OPCVM	-	66 119
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations - <i>intérêts</i>	9 234	10 796(*)
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - <i>intérêts (Emprunt National)</i>	102 383	101 008(*)
TOTAL	928 603	916 023

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 238.057 contre D : 223.858 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	année 2025	année 2024
Intérêts sur comptes à terme	208 269	190 209
Intérêts sur certificats de dépôt	29 788	33 649
TOTAL	238 057	223 858

Note 11 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 60.205, contre un solde nul à la clôture l'exercice précédent, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	année 2025	année 2024
Intérêts des pensions livrées	60 205	-
TOTAL	60 205	-

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 143.387 contre D : 126.375 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Commission de gestion	122 903	108 321
Rémunération du dépositaire	20 484	18 054
TOTAL	<u>143 387</u>	<u>126 375</u>

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 47.719 contre D : 43.904 à la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	20 483	18 054
Honoraires commissaire aux comptes	19 202	18 120
Rémunération du PDG	4 800	4 800
TCL	3 200	2 874
Autres	34	56
TOTAL	<u>47 719</u>	<u>43 904</u>

Note 14: Autres informations**14.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	22,130	21,406	18,512	17,261	16,267
Charges de gestion des placements	(2,586)	(2,373)	(2,204)	(2,047)	(1,937)
Revenus net des placements	19,544	19,033	16,308	15,214	14,329
Autres charges	(0,861)	(0,824)	(0,930)	(0,671)	(0,635)
Résultat d'exploitation (1)	18,683	18,208	15,378	14,544	13,694
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,153)	(0,410)	0,226	0,053	0,633
Sommes distribuables de l'exercice	18,530	17,798	15,604	14,597	14,327
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	48,818	13,724	16,128	18,124	(2,327)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2,768	3,130	1,394	4,108	2,607
Frais de négociation de titres	(0,052)	(0,030)	(0,004)	(0,094)	(0,083)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	51,534	16,825	17,519	22,138	0,197
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	70,217	35,033	32,897	36,682	13,891
Résultat non distribuable de l'exercice	51,534	16,825	17,519	22,138	0,197
Régularisation du résultat non distribuable	0,733	(0,240)	0,215	0,025	0,106
Sommes non distribuables de l'exercice	52,267	16,585	17,734	22,163	0,303
Distribution de dividendes	17,798	15,604	14,597	14,327	5,216
Valeur liquidative	402,150	349,152	330,373	311,632	289,200
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,69%	0,70%	0,69%	0,68%	0,68%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,24%	0,29%	0,22%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,93%	5,24%	4,86%	4,86%	5,04%

14.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Note 15 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, SICAV CROISSANCE présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de SICAV CROISSANCE s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la Société de Bourse de Tunisie et son dépositaire la Banque de Tunisie.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société de Bourse de Tunisie, en sa qualité de gestionnaire, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Banque de Tunisie, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV Mixte, SICAV CROISSANCE est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, SICAV CROISSANCE prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV CROISSANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 22.319.145, un actif net de D : 22.294.408 et un bénéfice de D : 3.892.688.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 05 février 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En application des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration réuni le 12 mars 2024 a reconduit Monsieur Walid JELIZI dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2015 a décidé de lui accorder à ce titre, une indemnité mensuelle brute de 400 dinars. Ainsi, la charge supportée à ce titre, en 2025, s'élève à 4.800 dinars.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 05 février 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK